



KINNEAR'S MILLS

**Province de Québec
Municipalité de Kinnear's Mills
Aux contribuables de la susdite municipalité**

AVIS PUBLIC

Avis public est, par la présente donné par la soussignée, Claudette Perreault, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Kinnear's Mills :

Lors de la séance ordinaire du 4 novembre 2019, il a été adopté le règlement numéro 496 abrogeant le règlement no 432 concernant l'importation, le stockage et l'épandage de boues municipales, des résidus de désencrage, des boues d'abattoirs et des autres boues contenant des matières fécales d'origine humaine.

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau de la soussignée, celui-ci étant situé au 120, rue des Églises, Kinnear's Mills et ce, aux heures normales d'ouverture du bureau.

Donné à Kinnear's Mills, ce 5 novembre 2019.

Signé : Claudette Perreault

Claudette Perreault, directrice générale/secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Claudette Perreault, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Kinnear's Mills, 120, rue des Églises, certifie sous serment d'office que j'ai publié le présent avis public en conformité avec l'article 431 du code municipal entre 13 h et 14 h, aux endroits désignés par le conseil.

Donné à Kinnear's Mills, ce 5 novembre 2019.

Signé : Claudette Perreault

Claudette Perreault

Directrice générale / secrétaire-trésorière